

# Accidentalité routière en Eure-et-Loir

## Baromètre mensuel - Août 2018

(données non-consolidées)



Ce mois-ci, une personne est décédée sur nos routes d'Eure-et-Loir. L'accident est dû à un endormissement qui aurait pu être beaucoup plus tragique, puisqu'il y a eu 7 blessés sur les 2 véhicules en cause.

### Données mensuelles

#### Accidents

2017 : 22  
2018 : 18

#### Tués

2017 : 5  
2018 : 1

#### Blessés

2017 : 25  
2018 : 29

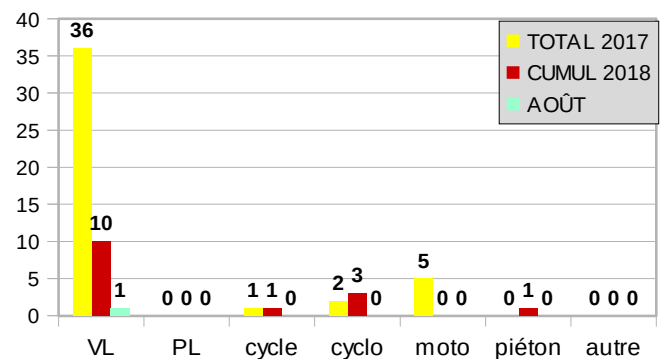
#### Blessés Hospitalisés

2017 : 20  
2018 : 12

### Données cumulées 2017-2018 à partir du 01 janvier

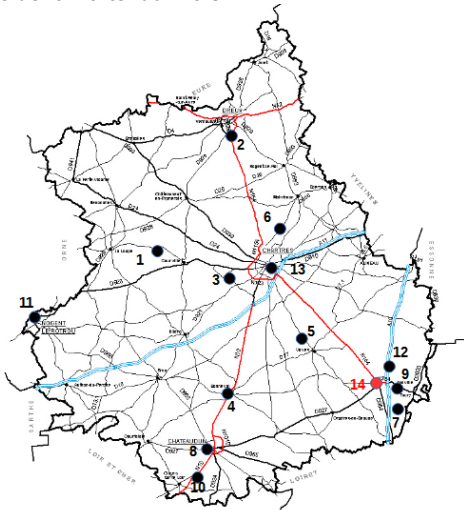
	Du 01/01/2017 au 31/08/2017	Du 01/01/2018 au 31/08/2018	Ecart
<b>Accidents</b>	148	169	+ 21
<b>Tués</b>	40	16	- 24
<b>Blessés</b>	183	201	+ 18
<b>Bl. Hosp.</b>	119	91	- 28

### Tués par catégorie d'usagers

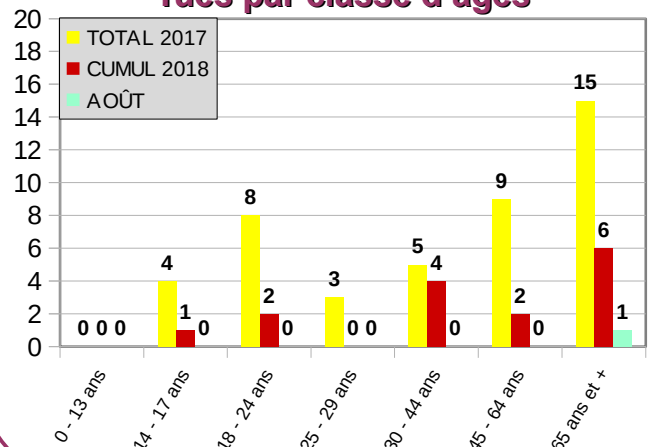


### Localisation des accidents mortels Depuis le 1<sup>er</sup> janvier

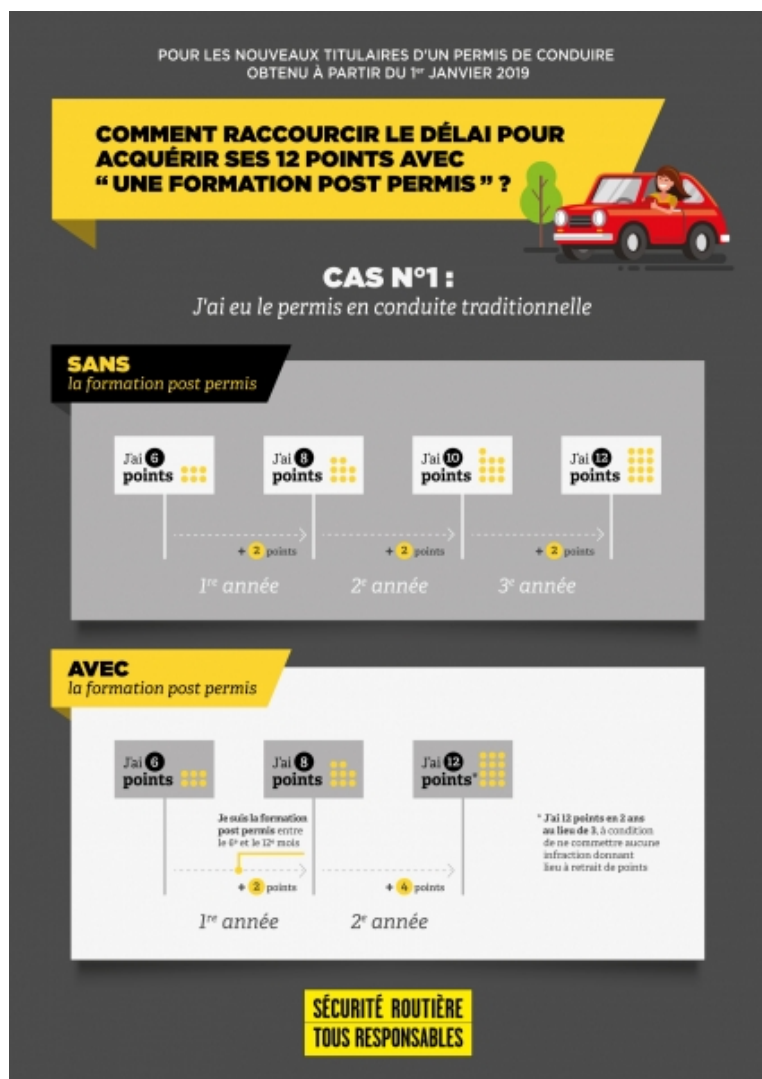
● Accident mortel du mois



### Tués par classe d'âges



# Au 1er janvier 2019, réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un 1er permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire.

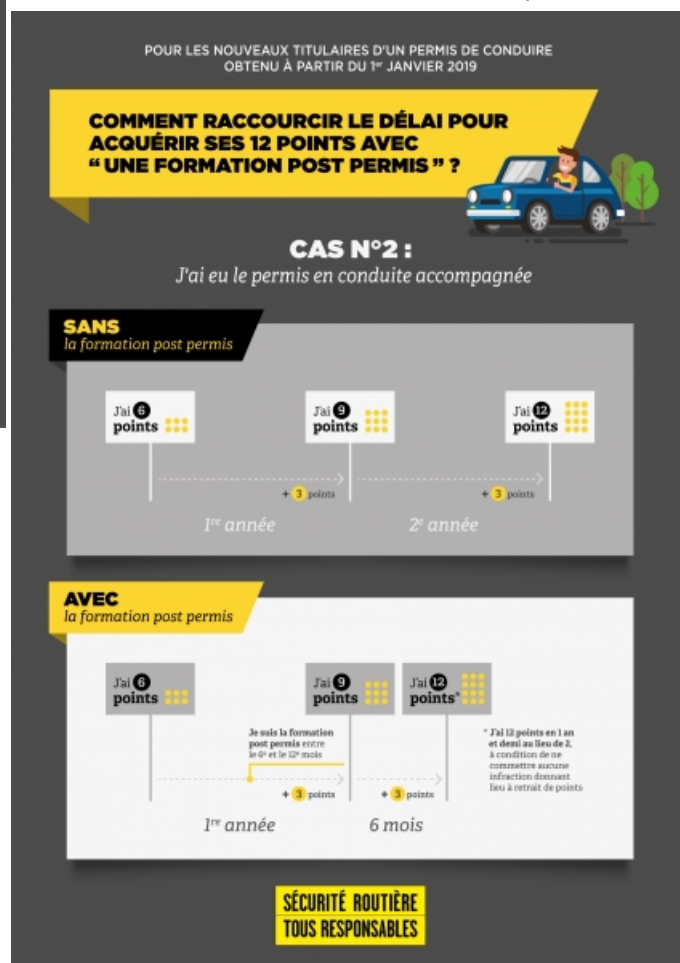


En proposant l'opportunité d'une telle formation complémentaire, la Sécurité routière s'attaque au phénomène bien connu de sur-confiance qui survient entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire et qui est la cause d'une mauvaise appréciation des risques et donc d'une accidentalité particulièrement élevée.

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.



Celle-ci sera dispensée uniquement par une école de conduite détentrice d'un label délivré ou reconnu par les services de l'État garantissant la qualité de son contenu.

La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées. Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fera l'objet d'un arrêté pour garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire.

Source : site sécurité routière

## Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT)

☎ : 02 37 20 40 60

Sources des données : SERBAT / BSR / ODSR